

République FrançaiseDépartement de la Charente

Séance du Jeudi 24 Octobre 2019
Délibération n°20191024_03

Nombre de conseillers

En exercice : 74

Présents : 52

Absents : 22

- dont suppléés : 1

- dont représentés : 4

Votants : 57

- dont « pour » : 48

- dont « contre » : 7

- dont abstention : 2

Objet : EOLIEN - Avis sur le projet éolien d'AUSSAC-VADALLE

Le jeudi 24 octobre 2019, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 18 Octobre 2019, s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre de FALLOIS à la Salle des fêtes de XAMBES.

Présents : CAILLAUD Nadia – AYRAULT Jean-Paul - PARTAUD Xavier - CHEMINADE Anne-Marie - ESTEBAN Philippe - LIOT Gérard - RAVION Didier - GAROT Jean-Pierre - AGUESSEAU Norbert - MOREAU Bernadette - VERGEZ Brigitte - BLANCHON Alain - GUYON Jean-Guy – BOIREAUD Philippe - RENON Jean-Michel - KAUD Pascal - CHEMINADE Didier - TEXIER Didier - CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire - PLOQUIN Monique VIAUD Annette - BRUN Jackie – de FALLOIS Jean-Pierre - CROIZARD Christian – VIDAUD Pierre - LEMAIRE Marie-Claude - THURU Marie-Danielle – CHABAUTY James - BERNARDAUD Thierry - CORNU Jean-Pierre - RIVOLET Patricia – ROUSSEAU Christian - BERTRAND Didier - BROUTÉ Alain - LACOEUILLE Bernard - BONNET Franck BOUCHAUD Gérard - DANEDE Laurent - LHERIDEAU Daniel - SOURY Christine - VINCENT Gérard - ROUMAGNE Magalie - PÉNAUD André – CAMY Bruno - JABOIN-VIGREUX Véronique - LOTTE Michel - BUTON Sylviane – SEVRIT Raymond – GUITTON Claude - VIGIER Jean-Pierre - STASIAK Jean-Louis.

Absents excusés :

GIRAUD-BERNARD Éric représenté par son suppléant MORANGE Alain

BEAU Nathalie : pouvoir à BOIREAUD Philippe

COLIN Jean-Pierre : pouvoir à BERTRAND Didier

ROUHAUD Henri : pouvoir à DANEDE Laurent

POTEL Maryse : pouvoir à VINCENT Gérard

FLAUD Yves - CECCHIN Catherine - PELLETIER Dominique - EDRICH Patrick - GIROUX-MALLOT Françoise - BOURIN Michel - DE LUSTRAC Jean-Marc.

Absents non excusés : BASSET Véronique – COMBAUD Alain - SOULET Marilys - PREVAUTEL Caroline - DURAND Jean-Louis - BERTHAULT Patrick - CHARRIAUD Sébastien - BOURABIER Jacques - BRUSCHINI Eliane - GEOFFROY Françoise.

Secrétaire de séance : VIDAUD Pierre

Objet : EOLIEN - Avis sur le projet éolien d'AUSSAC-VADALLE

Vu le courrier de la Préfecture de la Charente reçu le 22/08/2019, demandant l'avis de la CDC sur le projet de parc éolien d'Aussac-Vadalle porté par la Société du parc éolien d'Aussac,
Vu l'article R181-38 du code de l'environnement,
Vu le dossier soumis à enquête publique,
Vu l'avis de la commission Urbanisme, Aménagement et Développement Durable réunie le 08/10/2019,

Monsieur le Vice-Président en charge du développement durable informe les délégués communautaires que la Préfecture a sollicité l'avis de la CDC sur le projet de parc éolien d'Aussac-Vadalle porté par la Société du Parc Eolien d'Aussac.

Ce parc éolien prévoit l'installation :

- de 4 éoliennes (d'une hauteur en bout de pale de 150 mètres et d'une puissance de 2,625 à 3,6 MW chacune, soit une puissance totale du parc de 10,5 à 14,4 MW),
- d'un poste de livraison.

La production totale prévisible pour le parc est comprise entre 25,2 et 28,8 GWh/an.

Les 4 éoliennes seront implantées en face des 4 éoliennes d'Aussac-Vadalle déjà existantes le long de la N10.

La commission Urbanisme, Aménagement et Développement Durable réunie le 08/10/2019 a émis un avis favorable sur ce projet, avec les réserves suivantes :

- Sur le choix d'implanter l'éolienne E1 et le poste de livraison dans le bois classé en ZNIEFF,
- Compenser en replantant localement au moins le double de la surface défrichée,
- Privilégier le modèle d'éoliennes ayant la meilleure production parmi les 4 modèles proposés.

Après étude plus approfondie, il s'avère que le projet prévoit déjà, en compensation du défrichement de 2 479 m², le reboisement, sur le site et avant la mise en service du parc, avec des essences autochtones locales, « d'une surface 2 fois supérieure à la zone défrichée dans le cadre du projet, à savoir 4 988 m² ».

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, décide :

- **D'EMETTRE UN AVIS FAVORABLE** au projet de parc éolien d'Aussac-Vadalle porté par la Société du Parc Eolien d'Aussac, avec des réserves concernant l'implantation de l'éolienne E1 et du poste de livraison dans le bois classé en ZNIEFF, et sous réserve de privilégier le modèle d'éoliennes ayant la meilleure production parmi les 4 modèles proposés,
- **D'AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président
Jean-Pierre de FALLOIS

